

Instruire et enseigner

Autor(en): **Dévaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D^r Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *Instruire et enseigner.* — *L'assemblée de Romont (suite).* — *Au sujet de la négligence à apprendre un métier (suite et fin).* — *Merci (vers).* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

Instruire et enseigner

L'élève vient en classe pour s'instruire. Le verbe *instruire* (de *instruere*, bâtir, élever un édifice, puis « bâtir l'esprit », instruire) est synonyme d'informer, d'avertir (cette lettre vous instruira de...) et spécialement de communiquer une connaissance.

Le maître enseigne. L'origine étymologique du mot *enseigner* est *insiquare*, indiquer par signe (d'où : enseigne), puis démontrer, puis communiquer un savoir par leçons régulières. On dit : « Le professeur d'Université enseigne » ; « l'instituteur enseigne ». On dit moins proprement : « L'orateur enseigne », car l'orateur n'organise point une série régulière de leçons ; il se propose moins d'instruire que de convaincre son auditoire.

Instruire et enseigner seraient-ils deux verbes synonymes?

On dit : « L'instituteur instruit ses écoliers ». On ne dit pas : « Le professeur instruit ses étudiants ». Il y a donc une nuance de sens entre enseigner et instruire.

Enseigner, comme instruire, c'est communiquer un savoir par leçons régulières.

Mais instruire a un sens plus étroit qu'enseigner. Enseigner est générique ; instruire, c'est une espèce dans le genre.

L'enseignement se préoccupe d'exposer la pensée, le savoir, clairement, logiquement, complètement. C'est à quoi s'efforce le professeur universitaire.

L'instituteur, lui aussi, vise à présenter clairement, logiquement, complètement, le modeste savoir qu'il doit communiquer à ses élèves.

Mais ses élèves ne sont pas des esprits formés et mûris. Il s'agit précisément de les former, de les mûrir, de les viriliser. Et, pour ce faire, l'instituteur se préoccupe, en outre, d'ouvrir, d'étendre, d'assouplir les capacités intellectuelles des écoliers. Il se préoccupe donc de surveiller la réaction à son enseignement de leurs intelligences mobiles par des exercices de contrôle et à examen. Il se préoccupe enfin d'apprendre à ses élèves à mettre en œuvre leur savoir par des exercices d'application.

L'acte d'instruire implique donc un souci éducatif que ne comporte pas nécessairement l'acte d'enseigner. L'acte d'enseigner regarde l'objet d'enseigner. L'acte d'instruire regarde à la fois l'objet à enseigner et le sujet à former.

Il est un acte d'enseigner, nécessaire à tous ceux qui ont quelque idée à exposer au public. Les règles de cet acte sont consignées dans la *Rhétorique*.

Il est un art d'instruire, soit d'enseigner encore, mais avec le souci de surveiller l'assimilation des connaissances et le développement de l'intelligence enfantine ; cet art a des règles aussi, qui sont décrites par la *Didactique*.

La Rhétorique apprend à composer la conférence et le discours. La Didactique formule les exigences de cet enseignement régulier qui s'adresse à des enfants et qui s'appelle proprement la *Leçon*¹.
E. DÉVAUD.

¹ Ces quelques lignes serviront de préface à la *Didactique générale* que M. l'abbé Dévaud, professeur à l'Université, publiera en juillet chez Fragnière frères, à Fribourg. C'est une réédition, totalement refondue, augmentée de plus du double, de la petite *Méthodologie* publiée en 1913, actuellement épuisée.